


Charte graphique

UTILISATION DU LOGO CNRS

JANVIER 2024



À destination des entités mixtes



“

La charte graphique est le guide d'emploi de l'ensemble des éléments graphiques de la marque CNRS.

Il est impératif de bien respecter les règles d'usage de la charte pour veiller à la parfaite cohérence de la marque et renforcer sa visibilité.

LOGOTYPE

Marque mère

Marque mère

Dans le but de capitaliser sur la notoriété de la marque mère, la couleur bleu foncé de l'ancien logo a été conservée et uniformisée afin d'obtenir un rendu simplifié et plus lisible.

TÉLÉCHARGER



BLEU CNRS

C 100	R 0
M 80	V 40
J 30	B 75
N 50	#00284b

Pantone
2965 C

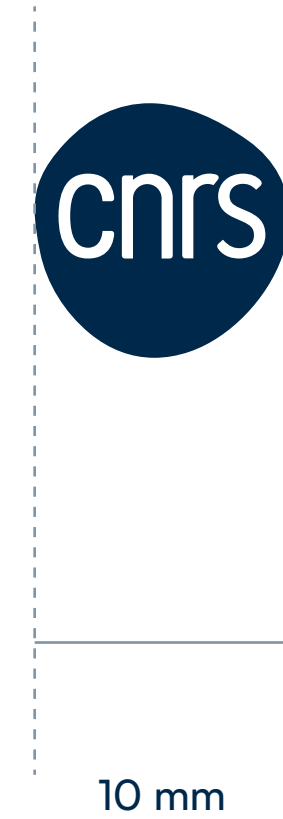
Marque mère — Taille minimale

Afin d'assurer une lisibilité optimale du logo, celui-ci doit respecter une taille minimale en dessous de laquelle il est interdit de descendre.

La taille minimale est variable en fonction du domaine d'application :

- 10 mm pour les documents imprimés;
- 60 pixels (en 72 dpi minimum) pour un usage digital.

IMPRESSION



DIGITAL



Marque mère — Interdits

Le logo CNRS ne doit en aucun cas être réinterprété, modifié ou utilisé pour créer un logo d'entité autre que les logos des filiales ou des instituts.

Les interdits présentés sur cette page sont non exhaustifs.



Marque mère — Utilisation sur fond

Le logo doit principalement être utilisé en version bleue et typographie blanche sur fond clair, ou en version blanche et typographie bleue sur fond foncé.

Dans tous les cas, il est impératif de toujours veiller à conserver la meilleure lisibilité possible du logo.

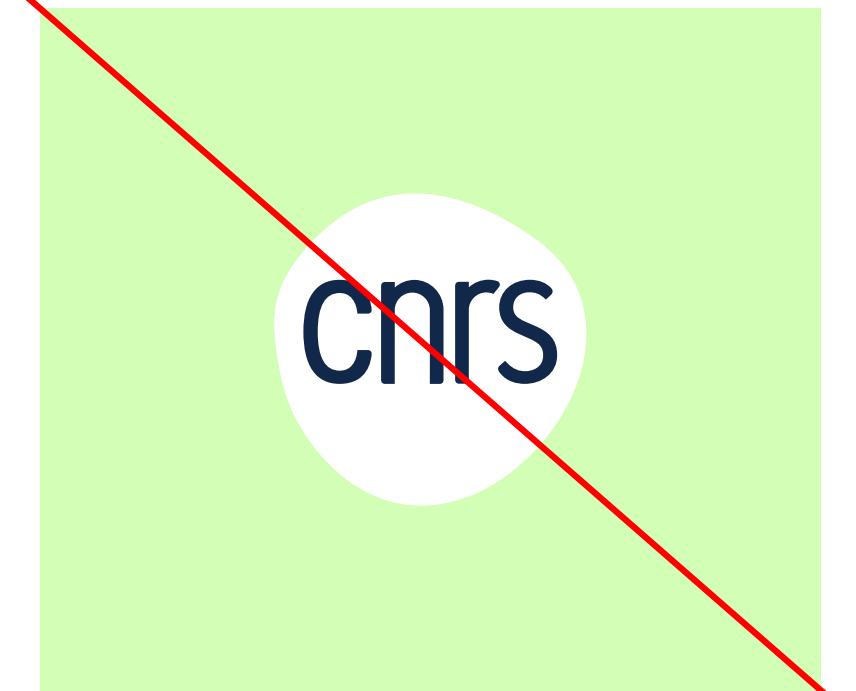
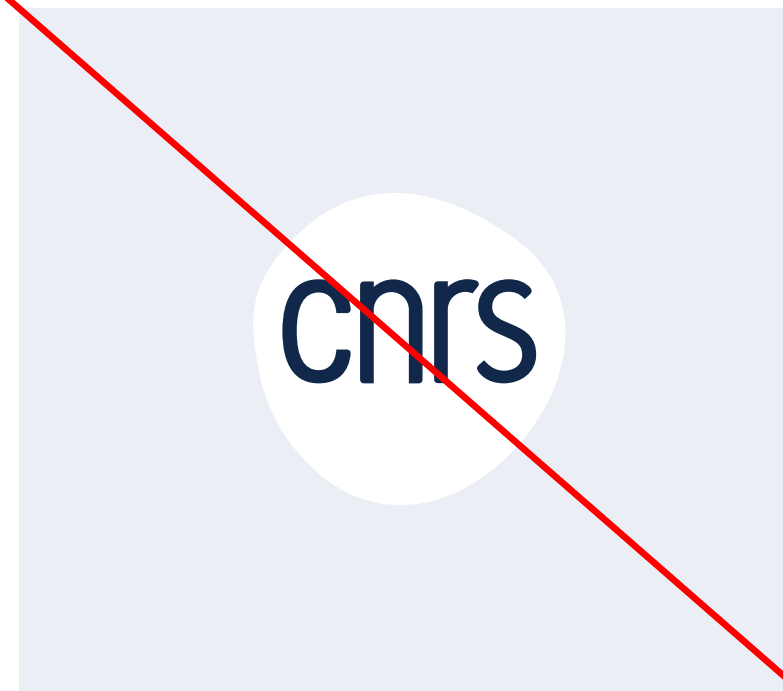
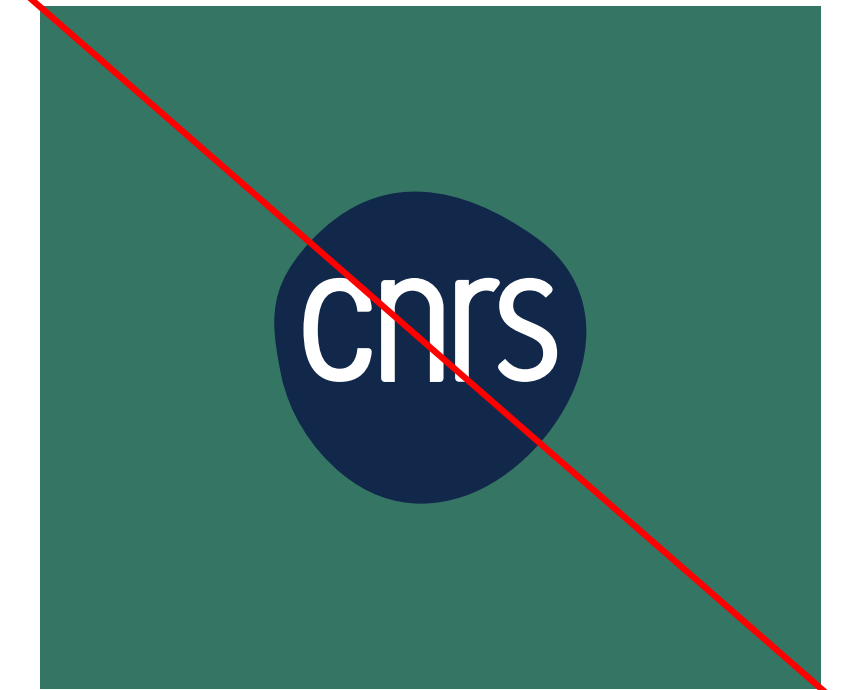
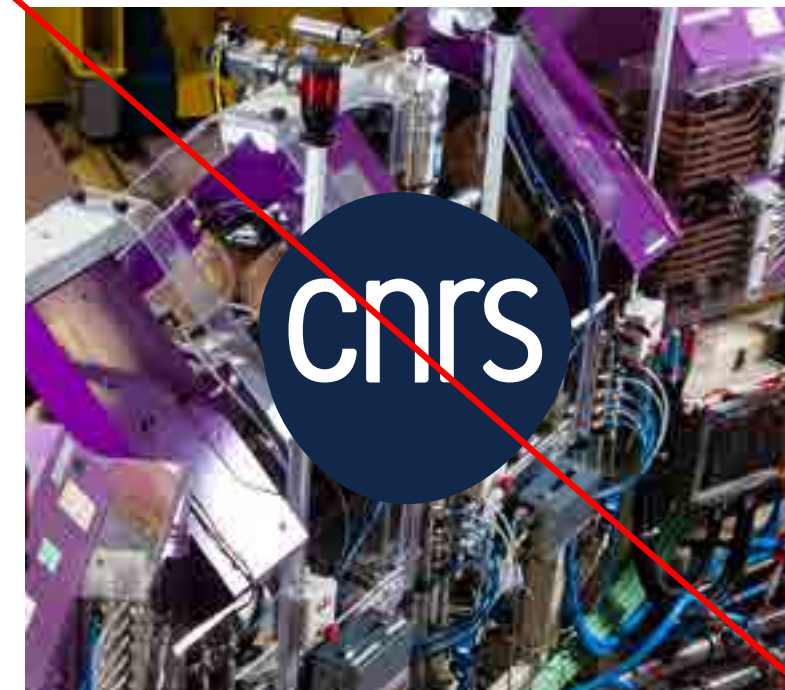
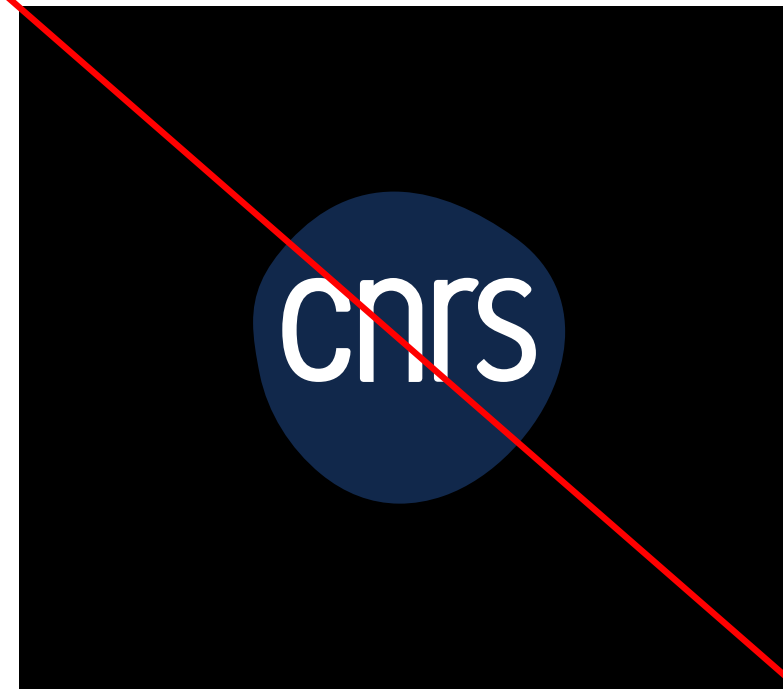


Des versions du logo pour utilisation bureautique (Word et PPT) sont disponibles aux formats adaptés (svg et png) sur l'intranet.



Marque mère — Utilisation sur fond

Exemples d'interdits



Marque mère — Zone de protection

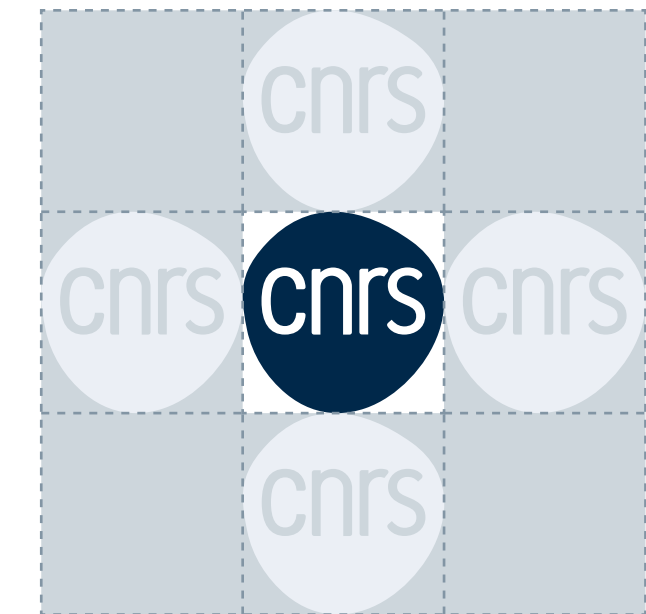
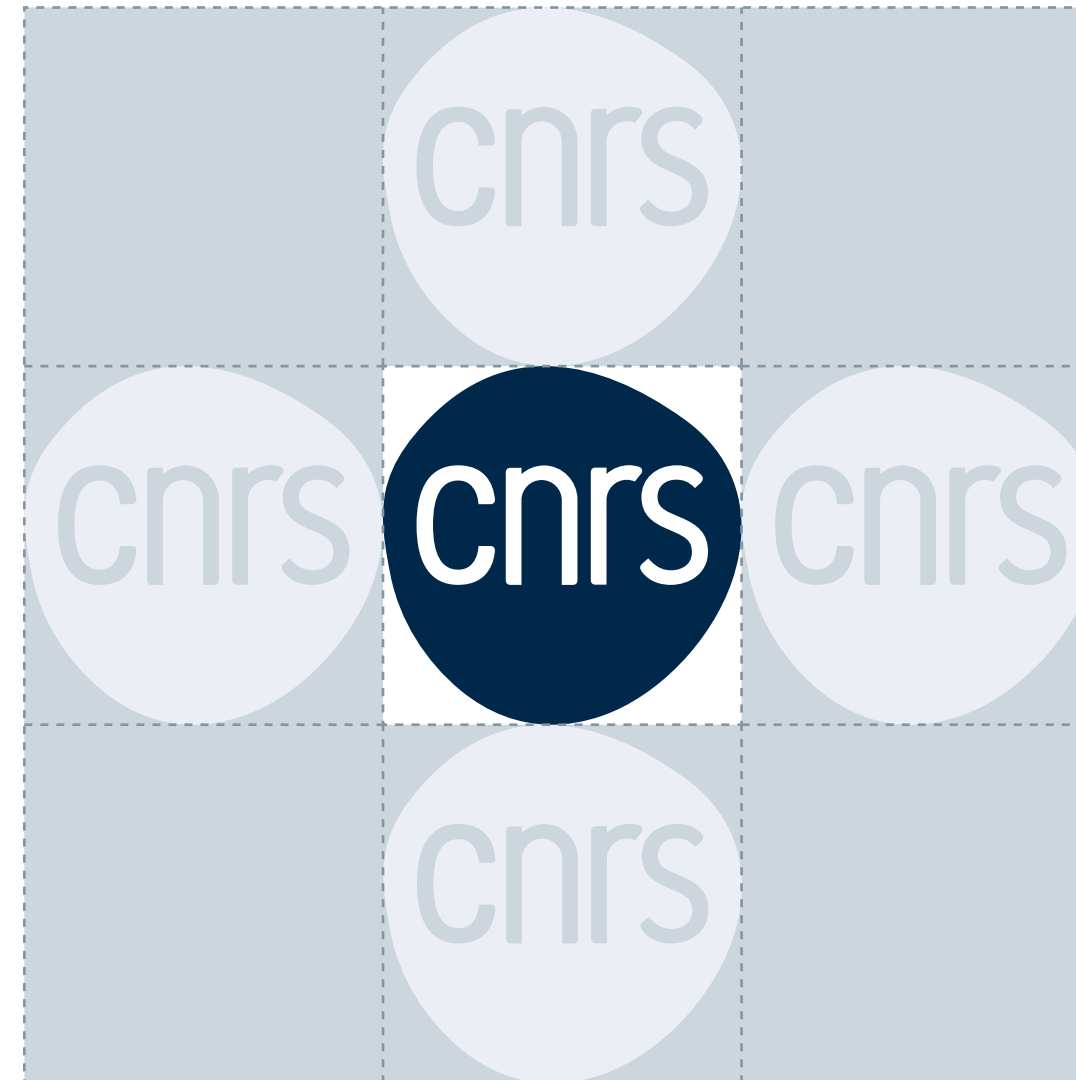
La zone de protection permet la mise en valeur de la marque, en lui conférant la respiration nécessaire.

Elle évite les amalgames avec d'autres entités et la création de logos non autorisés.

Il est donc obligatoire pour toute implantation du logo de respecter cette zone de protection.



La zone de protection correspond à la taille du logo CNRS (largeur et hauteur). Sa taille augmente proportionnellement à la taille du logo.



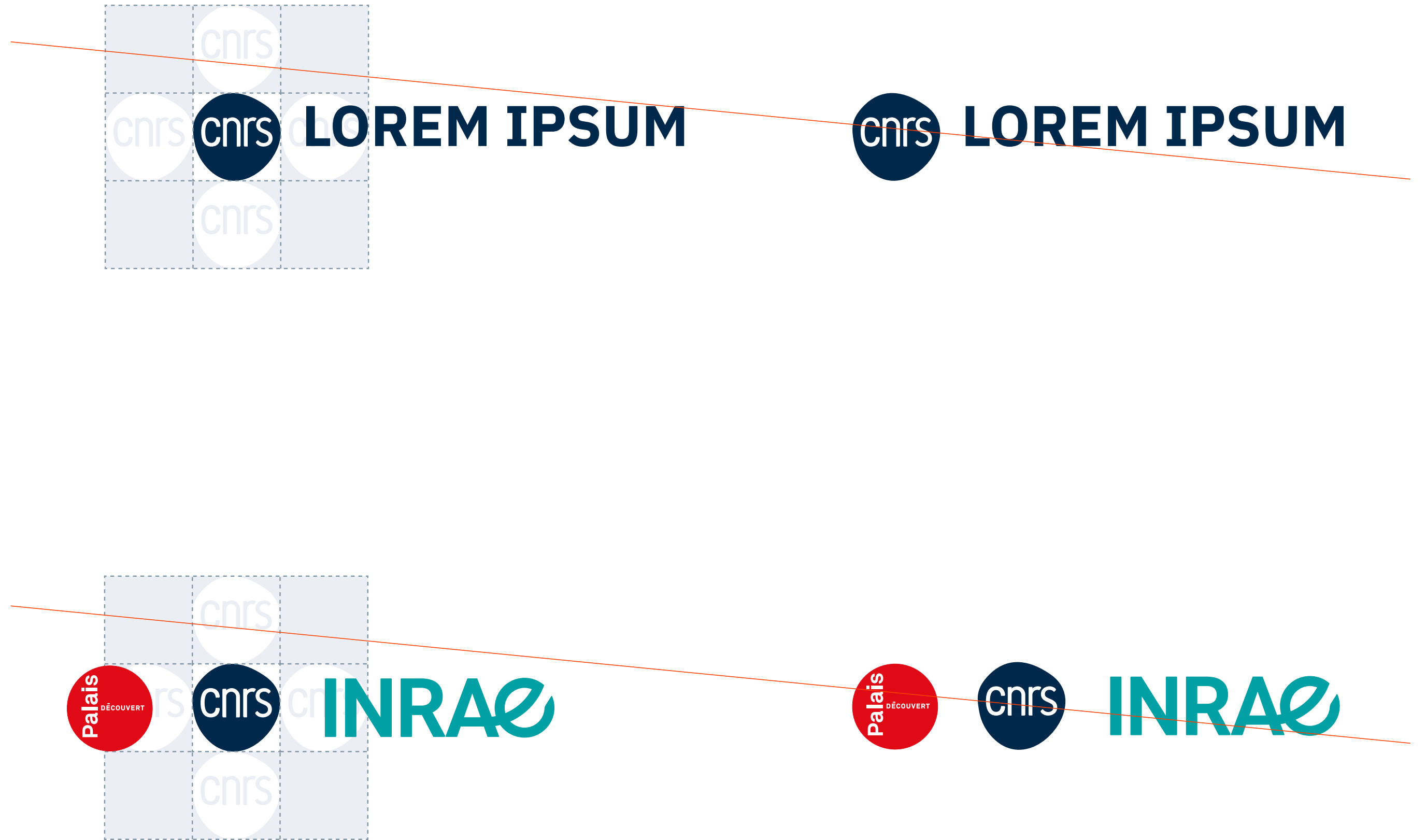
Marque mère — Zone de protection

Exemples de bonnes pratiques



Marque mère — Zone de protection

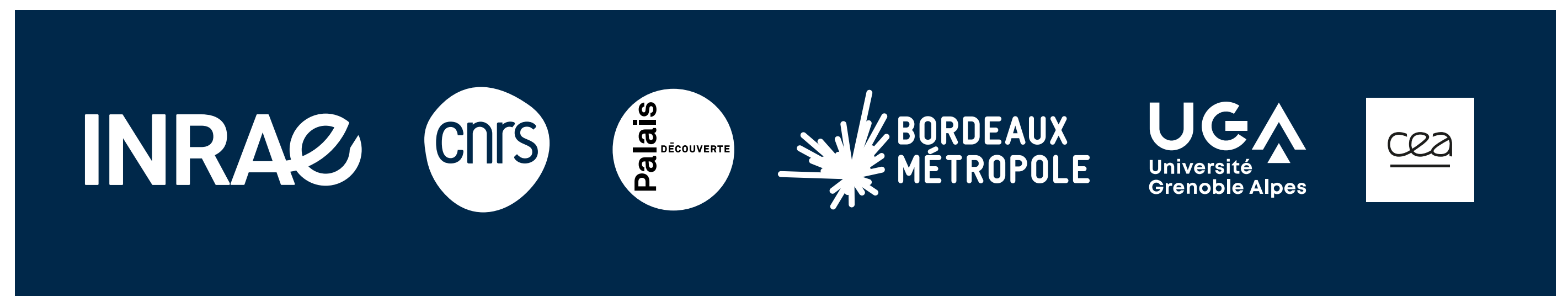
Exemples d'interdits



Marque mère — Zone de protection

Plus de 4 partenaires

Dans le cas où le CNRS s'exprime avec plus de 4 partenaires, et que la zone de protection équivalente à 1 logo CNRS est impossible à respecter, on peut réduire la zone de protection à ½ logo CNRS.



Marque mère — Qui utilise le logo CNRS?

1 Les entités 100 % CNRS

> Utilisation du logo CNRS comme logo principal

Cela concerne notamment :

- Les directions nationales
- Les missions ou comités nationaux
- Les réseaux nationaux
- Les unités de service nationales
- Les délégations régionales
- Les bureaux à l'étranger
- Etc.

Le logo CNRS est le seul logo autorisé pour les communications de ces entités.

Le nom de l'entité sera écrit en typographie dans les documents, si besoin de le mentionner.



En aucun cas, l'entité ne pourra communiquer au travers d'un logo spécifique, sauf exception, comme celles autorisées par la présidence pour les instituts et les filiales par exemple (cf. architecture de marque page 16).

2 Les entités mixtes ou les partenaires

> Utilisation du logo CNRS comme logo secondaire

Dans le cas où le logo CNRS est utilisé comme logo partenaire, il apparaît au second plan sur les communications, aux côtés d'autres logos partenaires. Son positionnement doit alors respecter la zone de protection du logo et les principes de co-marquage décrits en page 18.

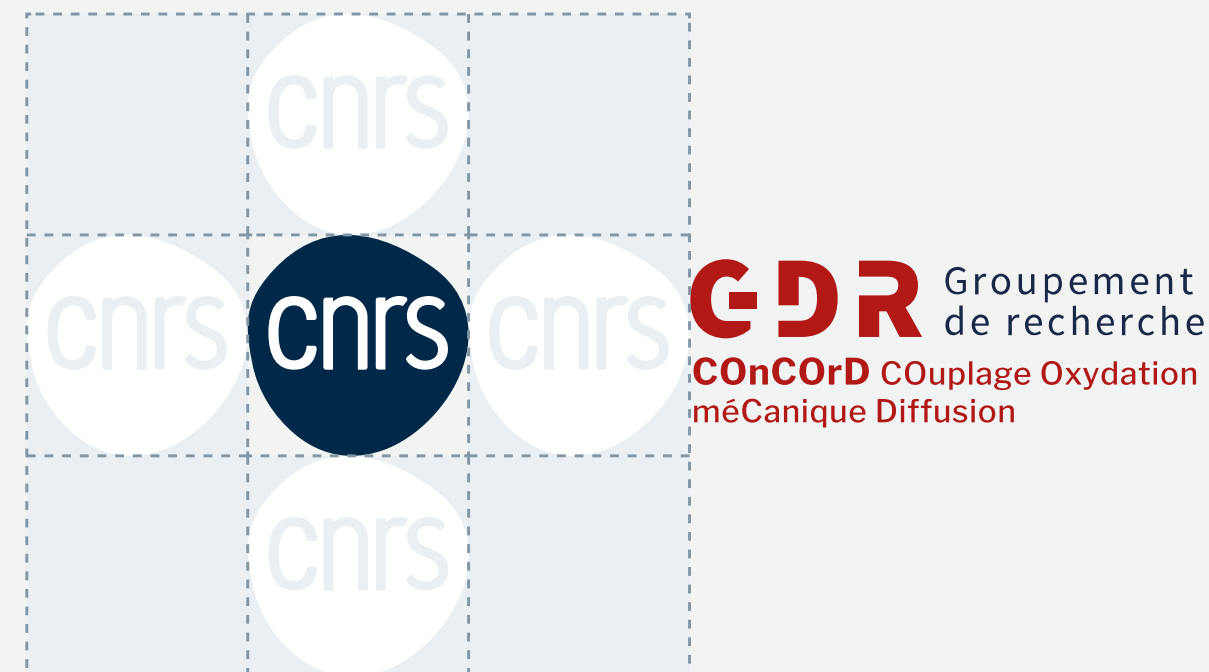


Marque mère — La tolérance pour les UAR / UPR / GDR

Les UAR 100% CNRS, les UPR & les GDR qui communiquent déjà avec un logo spécifique, peuvent continuer à le faire, sous réserve que :

- ce logo spécifique n'inclue pas le logo CNRS, dont la zone de protection doit toujours être préservée
- ce logo spécifique soit toujours positionné à droite du logo CNRS, selon l'écartement minimum défini par la zone de protection de la marque mère

Les logos existants ne respectant pas ces conditions doivent évoluer en fonction.



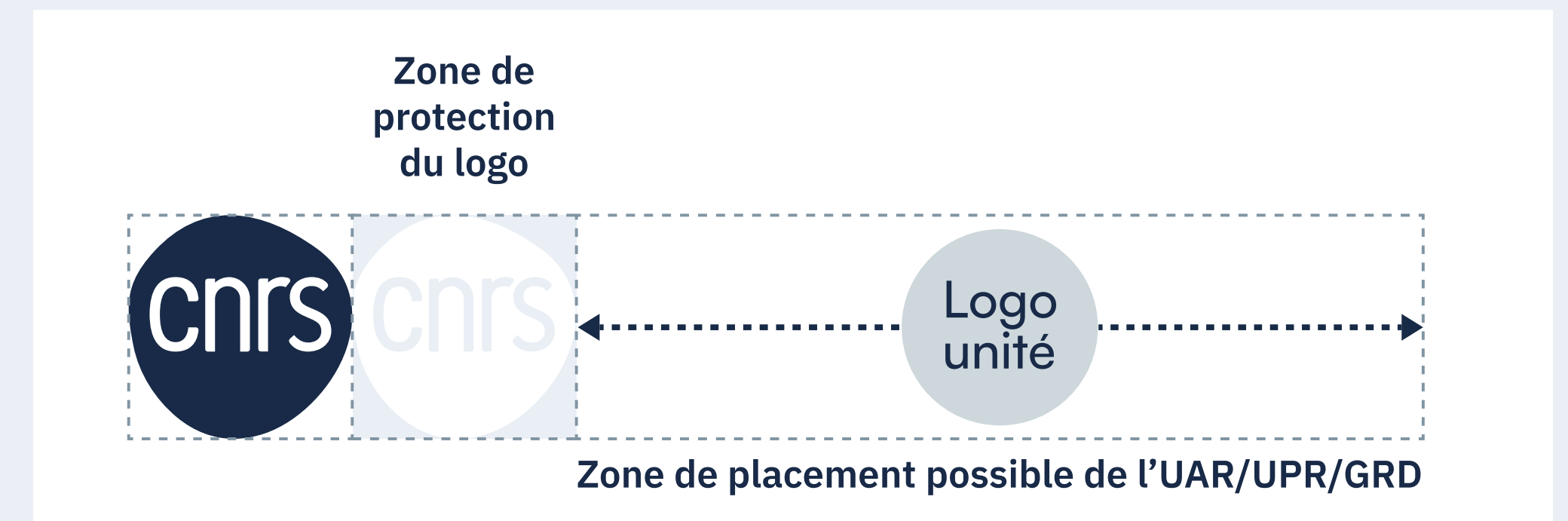
Avant

(ce qui n'est plus autorisé)



Après

(ce qui doit être appliqué)



LOGOTYPE

Architecture de marque

Architecture de marque

L'architecture de marque du CNRS vise à renforcer l'identité, l'unité et la visibilité de l'organisme.

Pour cela, sur la base de cette nouvelle version du logo CNRS, des logos spécifiques ont été déclinés pour la communication des instituts, à partir de leurs nouveaux noms d'usage, pour réaffirmer visuellement l'unité de l'organisme.

Une logique également appliquée aux logos des filiales, pour afficher plus clairement leur appartenance à l'organisme et à l'action collective de ses directions scientifiques comme de toutes ses composantes.



Ce sont les noms d'usage, et non plus les acronymes, qui doivent désormais être utilisés pour faire référence aux instituts.

Marque mère



Instituts



Filiales



CNRS ÉDITIONS



LOGOTYPE

Co-marquage

Co-marquage — Avec partenaires

Règles d'usage :

1/ Dans le cas où une entité CNRS dépend de plusieurs instituts, c'est le logo du CNRS qui prime dans le cadre d'une communication avec d'autres partenaires.

2/ Lorsque le logo CNRS cohabite avec les logos d'autres partenaires à niveau équivalent d'implication, c'est l'ordre alphabétique qui prime.

3/ Dans les cas où le CNRS a un niveau d'implication supérieur aux autres partenaires, son logo doit apparaître en premier.



Jusqu'à 4 partenaires, l'espacement entre les logos doit toujours être équivalent à la zone de protection du logo CNRS (cf. page 9).

Au-delà de 4 partenaires, si la zone de protection équivalente à 1 logo CNRS est impossible à respecter, on peut réduire la zone de protection à ½ logo CNRS (cf. page 12).



02 **TERRITOIRE VISUEL & GABARITS CLÉS EN MAIN**

TERRITOIRE VISUEL & GABARITS CLÉS EN MAIN

Pour les unités mixtes

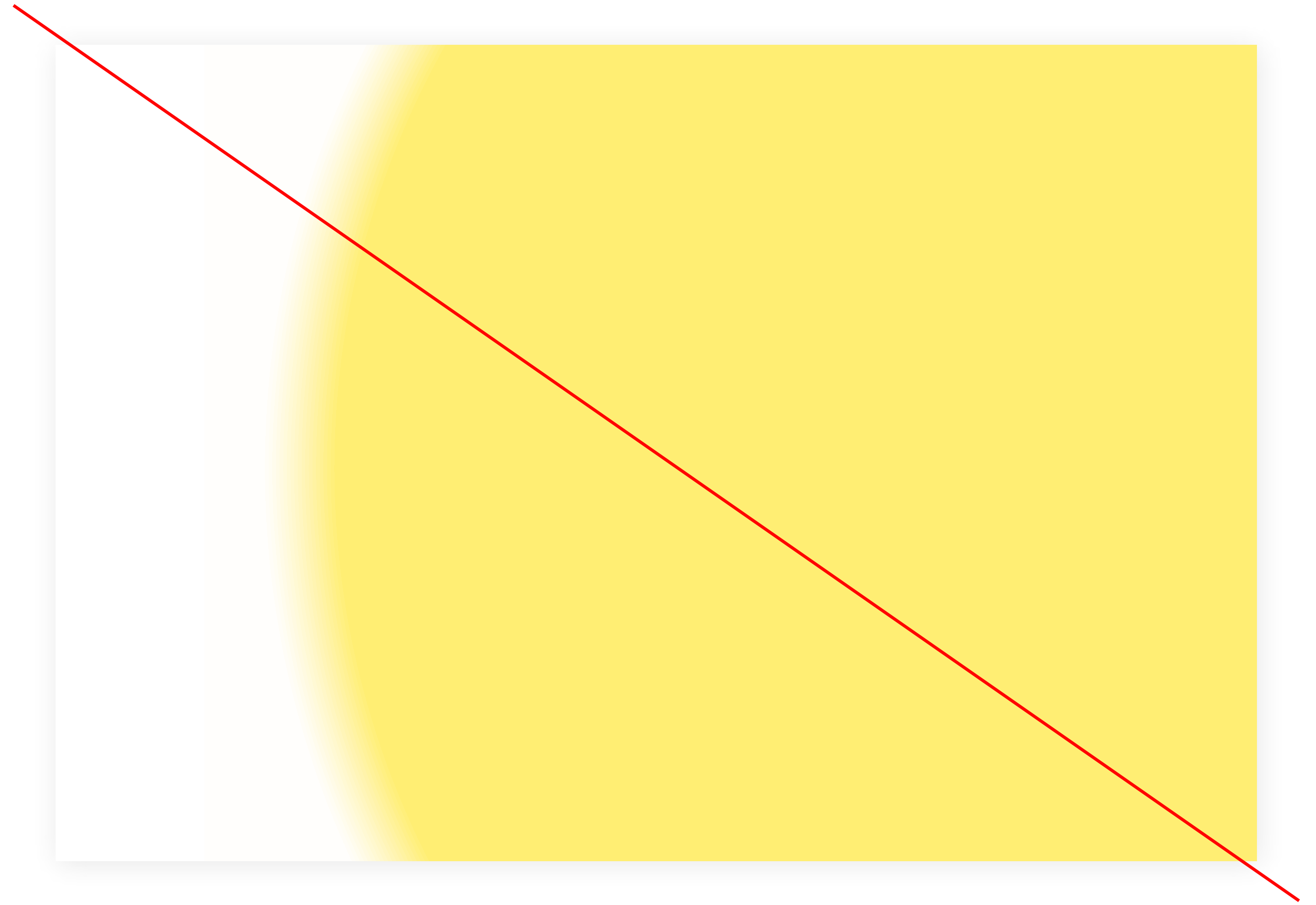
Pour les entités mixtes

Du fait des multiples tutelles, il n'est pas possible pour les entités mixtes d'utiliser la charte graphique du CNRS, sauf si les autres tutelles l'autorisent ponctuellement ou de façon pérenne. *Le cas échéant*, la charte globale du CNRS doit être respectée dans son intégralité (cf. charte à destination des entités 100 % CNRS sur l'intranet).

Les entités mixtes doivent donc, dans le cas contraire, développer leur propre univers graphique et leurs propres outils de communication, sans s'inspirer ni piocher dans la charte graphique du CNRS, afin de préserver l'intégrité de celle-ci. Le halo jaune du CNRS, en particulier, ne doit pas être repris dans les communications des entités mixtes.



Afin d'aider les entités mixtes dans le développement de leurs outils de communication spécifiques, un kit de modèles génériques à personnaliser sera mis à disposition en 2024.



TERRITOIRE VISUEL & GABARITS CLÉS EN MAIN

Pour les agent·es et agents CNRS

Pour les agentes et agents CNRS

Les personnels des entités mixtes qui souhaitent se présenter en tant qu'agente ou agent CNRS peuvent utiliser ces modèles de signatures de mail et de carte de visite. Les gabarits clés en main à personnaliser sont à retrouver sur l'intranet CNRS.

TÉLÉCHARGER

Carte de visite agentes et agents CNRS



Signature de mail agentes et agents CNRS

Compte Twitter
agente / agent →

Prénom Nom
Fonction ou grade CNRS
+33 Numéro de téléphone
[Twitter X](#)

Média social
du laboratoire →

Nom de l'entité mixte
CNRS | tutelle 2 | tutelle 3
Adresse - Code postal - Ville - Pays
[labo.fr](#) | [Twitter X](#)



Charte graphique

IDENTITÉ VISUELLE

JANVIER 2024

Pour toute question,
veuillez vous rapprocher
de vos correspondants
communication ou des chargés
de communication de votre
délégation régionale.